

L'INFORMATION MUNICIPALE

VOLUME 33 N° 3

JUIN 2019

BON ÉTÉ À TOUS!

Chaque année, des centaines de personnes se réunissent pour célébrer la Fête nationale du Québec, au Centre Récréatif Aussant. C'est l'occasion de se réunir et de profiter pleinement de la programmation spécialement préparée pour toute la famille, commençant par des activités au parc Charlemagne-Péloquin et se terminant par une soirée dansante, au son de la musique québécoise. Vous trouverez plus d'information à l'intérieur de la présente édition de votre bulletin municipal.

SOMMAIRE

- 2. LE CONSEIL EN BREF
- 3. MOT DU MAIRE | PRO-MAIRE
- 5. LOISIRS
- 6. NOTRE COMMUNAUTÉ
- 7. RÈGLEMENTS



VILLE DE
SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

www.vsjs.ca

CONSEILLERS



Serge Baron
450 742-5818



Jean-Guy Cournoyer
450 743-8779



Mélanie Gladu
450 746-7450



Michel Latour
450 746-8965



Jacques Renaud
450 743-7803



Ginette Richard
450 742-0660

LE CONSEIL EN BREF

COMMISSION PERMANENTE DU 15 AVRIL 2019

CP-19-095. Programme d'infrastructures Municipalités amies des aînés (PRIMADA) – Appel de projets 2019 : La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel présente le projet « Aménagement d'exerciceurs en plein air – Mobiliers urbains au parc Olivar Gravel » avec une demande de subvention dans le cadre du programme d'infrastructures Municipalités amies des aînés (PRIMADA).

CP-19-097. Création d'une page Facebook : La Commission recommande la création d'une page Facebook de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demande à l'entreprise A Majuscule de les accompagner dans cette démarche.

CP-19-099. Réfection de la salle du Conseil : La Commission porte à l'étude du budget 2020 la réfection complète de la salle du Conseil municipal.

CP-19-100. Plan municipal de sécurité civile : La Commission recommande d'octroyer le contrat pour la révision du plan de sécurité civile à la firme Prudent Groupe Conseil au montant soumis de 8 535,00 \$ plus taxes.

COMMISSION PERMANENTE DU 6 MAI 2019

CP-19-103. Réfection de la façade de l'entrepôt – rue Laval : La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel octroie le contrat à Construction Beaulieu et Bergeron Inc. pour la réfection de la façade de l'entrepôt de la rue Laval, au montant de 27 364,05 \$ (taxes incluses).

CP-19-104. Projet de réfection des rues Richelieu et Laval ainsi qu'une partie des rues Béatrice, Champlain, St-Roch, du Fleuve et Elizabeth – Programme de subvention PRIMEAU : La Commission recommande d'entamer le processus de demande de subvention au programme « PRIMEAU » pour les rues mentionnées en rubrique, en sus du programme TECQ 2019-2022.

CP-19-106. Interdiction de stationnement hivernal sur les rues municipales durant la nuit : La Commission porte à l'étude une réflexion concernant les orientations qui pourraient s'appliquer à l'établissement d'une politique de stationnement hivernal.

CP-19-108. Caméra de surveillance : La Commission recommande d'octroyer à la firme Desmarais Protection Électronique le contrat pour l'installation de caméra de surveillance au parc Charlemagne-Péloquin, au Centre récréatif Aussant et au parc Olivar Gravel.

CP-19-111. Bornes de recharge électrique : La Commission informe la MRC de Pierre-De Saurel que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel désire participer à l'installation de deux bornes de recharge dans le cadre de son projet régional au Fonds de développement des Territoires (FDT) et bénéficier d'une subvention pouvant atteindre 15 000 \$.

CP-19-117. Programme de soutien à la démarche Municipalité amies des aînés (MADA) : Le Conseil municipal autorise la MRC de Pierre-De Saurel à présenter une demande de soutien financier auprès du Ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du programme de soutien à la démarche MADA. Le Conseil nomme la conseillère Mélanie Gladu comme responsable du dossier des aînés pour la Ville.

Chères citoyennes, chers citoyens,

Le 24 juin prochain, le Conseil municipal vous invite à la Fête nationale du Québec, sous la thématique « Un monde de traditions ». Un thème qui colle très bien avec nos activités, puisque les traditions sont bien ancrées dans notre organisation de la Fête nationale du Québec. Lors de cette journée de festivités, une programmation pour toute la famille vous attend. Vous pourrez profiter des jeux gonflables et des jeux d'eau, au parc Charlemagne-Péloquin. En soirée, vous êtes invités à la traditionnelle tablée. Chaque année, des centaines de personnes se réunissent au Centre Récréatif Aussant pour célébrer le Québec. Vous pourrez aussi vous dégourdir de quelques pas de danse en soirée, alors que l'événement se terminera au son de la musique québécoise. Venez célébrer cette tradition avec nous!

Comme la belle saison est arrivée, je vous invite à visiter votre Ville, votre milieu de vie. Découvrez ou redécouvrez les espaces verts à travers toute la municipalité. Que ce soit pour marcher, vous détendre, admirer le fleuve, vous rafraîchir ou vous amuser avec vos enfants, tout est là! Profitez bien de ces espaces qui sont à votre disposition.

En terminant, en mon nom personnel et au nom du Conseil municipal de Saint-Joseph-de-Sorel, je vous souhaite de passer un bel été.



Vincent Deguise, Maire
450 780-8744



PRO-MAIRE | DU 8 JUILLET AU 18 NOVEMBRE 2019

MICHEL LATOUR

Monsieur Michel Latour a été élu pour la première fois en novembre 2013. Il est membre des comités suivants : Comité consultatif environnemental (Ville et Rio Tinto Fer et Titane), Comité consultatif d'urbanisme, Comité de la Fête des bénévoles, Comité de la Fête Nationale, Comité des Parcs et loisirs, Comité de protection civile municipale et Office municipal d'Habitation de Saint-Joseph-de-Sorel (O.M.H.).

JACQUES RENAUD, PRO-MAIRE DU 18 MARS AU 8 JUILLET 2019



FÊTE NATIONALE 2019 À SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

**LE COMITÉ RECOMMANDE AUX RÉSIDENTS DE DÉCORER
LEUR MAISON POUR RENDRE LA VILLE PLUS EN FÊTE !!!**

24 JUIN 2019

Parc de la Pointe-aux-Pins

11h00 : Messe en plein air
« Apportez vos chaises ».

Parc Charlemagne Péloquin

12h00 : Animation avec les moniteurs du
Terrain de jeux de la Ville sous le
thème « **Un monde de traditions** ».

Jeux gonflables, etc.



La Tablée

Au Centre Récréatif Aussant



17h00 : Prélude Musique folklorique

18h00 : Hommage au Drapeau, présentation patriotique
et introduction de « **Un monde de traditions** »

18h15 : Souper La Tablée (fèves au lard avec le traiteur
Michel Lavallée)

19h00 : Soirée dansante avec Musique Yvon Daunais

Les membres du Comité organisateur de la Fête Nationale
des québécois, le maire et les conseillers(ères) vous
souhaitent une **JOYEUSE FÊTE NATIONALE !**



« Venez découvrir notre monde de traditions! »

Avis à la population : Afin de réduire notre empreinte écologique et prendre un virage vert, la Ville vendra au coût de 1,00 \$ des verres réutilisables. L'achat du verre officiel est obligatoire. Il n'y aura pas de verre en plastique jetable.

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel tient à souligner la contribution du Gouvernement du Québec et du Mouvement National des Québécoises et Québécois ainsi que la participation du Député Fédéral de Bécancour-Nicolet-Saurel, M. Louis Plamondon et du Député Provincial de Richelieu, M. Jean-Bernard Émond



PISCINE - BAIN LIBRE



HORAIRE

DATE : du 21 juin au 24 août 2019 (si la température le permet)

HEURE : Tous les jours de 12h30 à 20h30

COÛT : GRATUIT pour toute la population

RÈGLEMENTS

1. Le port du casque de bain est OBLIGATOIRE.
2. TOUTE CONSOMMATION est prohibée à la piscine.
3. Toute personne en état d'ébriété ou autre ne pourra être admise à la piscine.
4. Il est défendu de courir, pousser, bousculer.
5. Après avertissement, le responsable pourra expulser toute personne qui ne respecte pas les règlements.

N.B. D'autres règlements seront affichés à l'intérieur du pavillon.

TERRAIN DE JEUX 2019



Le terrain de jeux sera en opération **du 25 juin au 9 août 2019, du lundi au jeudi de 9h00 à midi et de 13h00 à 15h00 et le vendredi de 9h00 à 11h30** au Centre Récréatif Aussant (Aréna).

INSCRIPTIONS

Le coût de l'inscription est gratuit pour les résidents et de 100 \$ pour les non-résidents. Prendre note que vous pouvez vous inscrire jusqu'au 14 juin 2019. Les inscriptions se prendront durant les heures de bureau de l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

Pour s'inscrire au terrain de jeux, vous devez être âgés de 5 à 12 ans.

CLUB DE SCRABBLE



Venez vous joindre au Club de scrabble affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Endroit : Salle municipale # 1

Jour : Tous les mardis **Arrivée :** 18h45

Pour plus d'information, veuillez contacter Mme Monique Cool, au 450 743-8197.

BINGO RÉCRÉATIF



Tous les mercredis après-midi, il y a un bingo récréatif organisé par le Chez-Nous de Saint-Joseph.

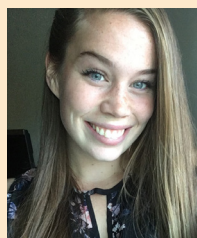
Jour : Tous les mercredis **Arrivée :** 13h00

Endroit : Salle municipale # 1

Les profits seront remis au Chez-Nous de Saint-Joseph. Nous vous attendons en grand nombre !

NOMINATIONS

Le Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel est heureux de vous présenter les nominations aux postes de responsable du terrain de jeux et de la piscine municipale pour la saison 2019.



Madame Danie Poulin-Bérard
Coordinatrice du Terrain de Jeux



Madame Évelyn Roux
Sauveteur en chef, piscine municipale

CET ÉTÉ AU CENTRE SPORTIF !



KINO GYM-ATOUT

Salle de conditionnement physique

- Ouvert 7 jours/7

Tous nos abonnements incluent :

- Une évaluation
- Un programme d'entraînement

SPÉCIAL 3 MOIS ÉTÉ

- 120\$* : étudiant et aîné
- 150\$: adulte

Taxes en sus.
* S'appliquent aux membres du Programme cégep/municipalités.

COURS EN GROUPE

- Mamans-bébés (extérieur)

PROGRAMME JEUNESSE

- Fêtes d'enfants



3000, BOULEVARD DE TRACY, SOREL-TRACY



WWW.CEGEPST.QC.CA/CENTRE-SPORTIF

450 743-9127



NOTRE COMMUNAUTÉ



BAC DE JARDINAGE

Nous sommes heureux de vous annoncer que nous avons renouvelé notre partenariat avec le Marché Urbain Pierre-De Saurel pour la tenue d'ateliers offerts aux citoyens ayant un bac de jardinage au parc Olivar Gravel, mais aussi à tous les citoyens qui pourraient être intéressés par une telle activité. Les divers ateliers proposés se tiendront **les jeudis après-midi de 13h30 à 15h00 et les samedis matin de 10h00 à 11h30**.

Les dates des ateliers sont les suivantes : jeudi le **20 juin** et samedi le **22 juin**, jeudi le **4 juillet** et samedi le **6 juillet**, jeudi le **18 juillet** et samedi le **20 juillet**, jeudi le **1^{er} août** et samedi le **3 août**, jeudi le **15 août** et le samedi **17 août**, le jeudi **29 août** et le samedi **31 août**, le jeudi **12 septembre** et le samedi **14 septembre 2019**.

Au plaisir de vous voir en grand nombre!

BOÎTES À LIVRES

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel met à la disposition des citoyens deux boîtes à livres. La première est située au parc Olivar Gravel. La deuxième est située au parc de la Pointe-aux-Pins dans l'espace des modules de jeux pour enfants.

Le principe des boîtes à livres est bien simple. Vous prenez un livre, vous en donnez un en retour! N'hésitez pas à alimenter les boîtes à livres en faisant don de vos découvertes et vous pouvez aussi passer prendre un livre et vous laisser bercer par l'histoire qu'il a à vous raconter!

Nos boîtes à livres seront vivantes si vous y contribuez!



TERRAIN DE JEUX - LAVE AUTO

Encore une fois cette année, les animateurs et les jeunes du Terrain de jeux de Saint-Joseph-de-Sorel organisent leur lave-auto annuel. C'est un événement à ne pas manquer, le jeudi 18 juillet 2019 de 13h00 à 15h00 dans le stationnement du Centre Récréatif Aussant, près du terrain de tennis. Les voitures pourront être lavées au coût de 5 \$ et les camions au coût de 7 \$. On vous y attend avec impatience!

Tous les profits amassés seront redistribués sous forme de prix lors de la soirée de fin d'été.

CIVISME

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel déploie des efforts constants afin d'améliorer la qualité de vie de tous les résidents et de rendre notre Ville plus propre et plus sécuritaire.

Nous vous demandons d'être respectueux envers les règles de base du civisme, telles que promener son chien en laisse, les empêcher d'aboyer et de ramasser les excréments, mais aussi de tondre son gazon et d'effectuer des travaux avec de la machinerie émettant de forts décibels à des heures raisonnables, d'écouter de la musique à un volume minimal, de diminuer sa consommation d'eau en lavant sa voiture ou encore en lavant son entrée de cour, etc. De cette façon, chaque citoyen contribue au bien-être et à la vie paisible de son quartier.

En investissant dans le respect du bon voisinage et du civisme, nous collaborons tous au maintien de notre quiétude dans nos quartiers et l'amélioration de notre qualité de vie.

• EXTRAIT DU RÈGLEMENT #RM-2017 (CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE)

SALUBRITÉ

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou d'un autre bâtiment doit tenir cette même maison ou bâtiment, ainsi que la cour et les autres dépendances dans un bon état de propreté et libre de tout déchet, ordure ou substance malpropre quelconque. Il s'agit des mêmes conditions pour tout propriétaire possédant un terrain vacant.

Il constitue une nuisance publique de laisser sur un terrain ou à l'extérieur d'un immeuble :

- Un véhicule routier non immatriculé pour l'année courante ou hors d'état de fonctionnement, tout objet hors d'état de fonctionnement ou qui ne peut plus servir à l'usage auquel il est destiné ;
- Des papiers, des cartons, des bouteilles vides, des éclats de verre, des pneus, des contenants inutilisés, de la ferraille, des pièces de véhicules ou de machinerie ;
- Du bois (à l'exclusion du bois de chauffage), de la pierre, du métal, de la brique, de la terre, du sable, du gravier ou autre matériau granulaire ou de construction, sauf lors de travaux de construction ou de rénovation qui sont en cours de réalisation, et ce, pour la durée des travaux ;
- Des débris de construction tels que des planches, des tuyaux, du matériel électrique, des briques, des pierres, des clous, de l'acier, des bardeaux d'asphalte, du vinyle et autres matériaux similaires, ailleurs que dans un conteneur prévu à cette fin ;
- Une ou des matières fécales, un ou des déchets organiques en décomposition, dangereux, polluants ou contaminants, ailleurs que dans un conteneur prévu à cette fin ;
- Des eaux stagnantes, un ou des animaux morts, de l'herbe à poux ou de l'herbe à puce, de la berce du Caucase, etc. ;

FEU À CIEL OUVERT

Il est possible de faire des feux à ciel ouvert aux conditions suivantes : allumer le feu dans un contenant incombustible d'une superficie maximale d'un mètre carré et d'une hauteur maximale des flammes d'un mètre ou dans un foyer ou un poêle conçu à cet effet, le contenant, le foyer ou le poêle doit être muni d'un pare-étincelle. Il faut le placer à une distance minimale de 3 mètres de tout bâtiment et de 2 mètres des limites arrière et latérales du terrain.

BRUIT

Il constitue une nuisance de faire du bruit ou de faire usage de toute chose faisant du bruit d'une façon à incommoder le repos, le confort ou le bien-être du voisinage.

HERBE, BROUSSAILLES, ETC.

Il constitue une nuisance de laisser croître de l'herbe, des arbustes, des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes.

• PERMIS

RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION

Vous devez vous procurer un permis lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre propriété ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, etc., en communiquant à l'Hôtel de Ville au 450 742-3744 pour y faire préparer ledit certificat, au moins une semaine, avant la date prévue des travaux.

INSTALLATION D'UNE PISCINE

- Que toute nouvelle piscine creusée ou d'une hauteur de moins de 1,2 m soit entourée d'une enceinte. Celle-ci doit mesurer plus de 1,2 m, doit pouvoir empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre et doit être dépourvue de tout élément pouvant en faciliter l'escalade ;
- Que toute porte d'accès à la piscine soit munie d'un dispositif de sécurité lui permettant de se refermer et de se verrouiller automatiquement ;
- Que toute terrasse adjacente à une piscine soit équipée d'une enceinte et d'une porte afin d'en protéger l'accès.

Un permis municipal est requis pour construire, installer ou remplacer une piscine, ou pour ériger une construction y donnant accès ou en empêchant l'accès.

Les propriétaires sont donc invités à se renseigner auprès de leur administration municipale pour connaître la réglementation à respecter.

ARBRES

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation au coût de 10,00 \$.

Veillez noter que les règlements complets sont disponibles à l'Hôtel de Ville. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec l'administration, au 450 742-3744.

HÔTEL DE VILLE

700, rue Montcalm | Saint-Joseph-de-Sorel
Québec | J3R 1C9

T. 450 742-3744 | F. 450 742-1315
www.vsj.s.ca | ville@vsj.s.ca

BUREAU ADMINISTRATIF

Horaire régulier
Lundi au vendredi :
8h30 à 12h00 | 13h30 à 16h30

Horaire d'été*
Lundi au jeudi :
8h15 à 12h00 | 13h00 à 16h30
Vendredi : 8h15 à 11h45

TRAVAUX PUBLICS

Horaire régulier
Lundi au vendredi :
8h00 à 12h00 | 13h00 à 17h00

Horaire d'été*
Lundi au jeudi :
7h00 à 12h00 | 13h00 à 17h00
Vendredi : 8h00 à 12h00

Horaire d'été : du 1^{er} lundi de mai au 1^{er} lundi de septembre

IMPORTANT

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates : 17 juin, 8 juillet, 19 août,
16 septembre et 21 octobre 2019
Heure : 19h00 début de la séance ordinaire

CONGÉS FÉRIÉS À VENIR ET PÉRIODE DES VACANCES

Les bureaux de la municipalité seront fermés :
les lundis 24 juin, 1^{er} juillet et 2 septembre 2019.

PÉRIODE DES VACANCES

Les bureaux de la municipalité seront fermés :
du 22 juillet au 2 août 2019.

LAMPADAIRE DÉFECTUEUX

Nous demandons aux citoyens de bien vouloir signaler tout lampadaire de rue qui semble défectueux en téléphonant à l'Hôtel de Ville ou en remplissant le formulaire sur le site Internet de la Ville. Veuillez prendre note qu'un délai est à prévoir pour que les travaux soient effectués.

BIENVENUE CHEZ NOUS

Une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, chaque 4^e mardi du mois à 15h30 et 18h30, soit le : 25 juin, 23 juillet, 27 août, 24 septembre et 22 octobre.

COMPTE DE TAXES | DATE DE PAIEMENT

3^e versement : 14 août 2019

NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES | COMPTE DE TAXES

Comme les comptes de taxes sont produits en début d'année, vous ne recevrez pas un nouveau compte à votre nom, à la suite de l'acquisition de votre propriété.

Votre notaire doit vous informer des montants des taxes à payer et des échéances pour l'année en cours. Si tel n'est pas le cas, veuillez communiquer avec la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Si des soldes de taxes demeurent impayés sur l'immeuble, vous en serez responsable en tant que nouveau propriétaire.

URGENCE : (POLICE, INCENDIE ET AMBULANCE) 911

Sûreté du Québec — appel de service 450 310-4141
Travaux publics (urgence) 911
(bris d'aqueduc, égout, fuite de gaz, affaissement de la rue)

INCENDIE VILLE DE SOREL-TRACY

Prévention administrative 450 780-5600, p. 5200

MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC Pierre-De Saurel 450 743-2703
www.mrcpierredesaurel.com | mrc@pierredesaurel.com

AUTRES SERVICES MUNICIPAUX

Garage municipal, voirie 450 743-4572
Aréna (loisirs) 450 743-3205
Piscine 450 742-1602
Local des 3 âges 450 743-5431
Usine de filtration Saint-Joseph-de-Sorel . . . 450 743-7087
Centre animalier Pierre-De Saurel 450 746-7272



VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL